

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 12 décembre 2022

Délibération n° 2022-1424

Commission pour avis : **proximité, environnement et agriculture**

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : **Contrôle des comptes et de la gestion de la Métropole de Lyon dans le cadre d'une enquête de la Cour et des Chambres régionales des comptes sur la prévention et la gestion des déchets pour les exercices 2015 et suivants - Actions entreprises suite aux observations de la Chambre régionale des comptes (CRC) Auvergne-Rhône-Alpes**

Service : **Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion**

Rapporteur : Madame Isabelle Petiot

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Ederly, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Bub), M. Brumm (pouvoir à Mme Burillon), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), M. Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Corsale).

Conseil du 12 décembre 2022**Délibération n° 2022-1424**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Contrôle des comptes et de la gestion de la Métropole de Lyon dans le cadre d'une enquête de la Cour et des Chambres régionales des comptes sur la prévention et la gestion des déchets pour les exercices 2015 et suivants - Actions entreprises suite aux observations de la Chambre régionale des comptes (CRC) Auvergne-Rhône-Alpes

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

En vertu des dispositions de l'article L 243-9 du code des juridictions financières, "*Dans un délai d'1 an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes. Ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L 143-9.*"

La CRC Auvergne-Rhône-Alpes a conduit un contrôle des comptes et de la gestion de la Métropole dans le cadre d'une enquête de la cour et des chambres régionales des comptes sur la prévention et la gestion des déchets pour les exercices 2015 et suivants.

Conformément aux dispositions de l'article L 243-6 du même code, le rapport d'observations définitives a été communiqué à l'assemblée délibérante lors du Conseil métropolitain qui s'est tenu le 13 décembre 2021.

II - Actions entreprises suite aux recommandations

Le rapport d'observations définitives intègre 7 recommandations. La Métropole a entrepris pour ces recommandations les actions suivantes :

1° - Recommandation n° 1 : Renforcer le pilotage du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), notamment par une mise à jour des indicateurs de suivi, et les suivre strictement en se dotant d'une base de données pérenne et comparable sur l'ensemble de la durée du plan

Le tableau de suivi construit pour le pilotage du PLPDMA, joint au dossier, est mis à jour régulièrement. Un travail a été amorcé avec la Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du programme local de prévention des déchets pour simplifier les indicateurs de suivi, permettant un meilleur pilotage des actions menées.

2° - Recommandation n° 2 : Se rapprocher du fournisseur de système embarqué afin de résoudre les problèmes techniques de suivi de la collecte et de disposer de données fiabilisées et complètes

Un travail de fond a été réalisé avec le prestataire informatique pour améliorer l'application bureau (version mutualisée Geored) et l'application sur tablette (feuille de route). Ces nouvelles versions ont été déployées sur tous les postes et les tablettes EA100 de tous les véhicules de collecte (déploiement des tablettes terminé au 26 septembre 2022). Ces nouvelles versions permettent, notamment, d'améliorer la remontée et la fiabilité des taux de réalisation et donc le suivi de la bonne réalisation des circuits.

3° - Recommandation n° 3 : Renforcer les contrôles des prestataires et assurer un même niveau de contrôle que celui réalisé sur la régie

L'utilisation d'un logiciel dédié (CPP) est en place pour le contrôle des prestations. Une nouvelle version est en cours de production et permettra de disposer d'une application véritablement adaptée aux smartphones et donc d'augmenter le nombre de contrôles. Lors de sa mise en service, tous les utilisateurs seront de nouveau formés.

4° - Recommandation n° 4 : Contrôler le non dépassement de la charge utile des véhicules de collecte, y compris pour les prestataires

Les dépassements de charge utile sont suivis à chaque comité de pilotage mensuel et retranscrits dans les rapports mensuels et annuels. Un travail d'analyse et d'actions correctives est enclenché en cas de dépassement effectif.

5° - Recommandation n° 5 : S'assurer que les prestataires renseignent leurs rapports annuels d'activité, quelle que soit la nature de celle-ci (collecte, traitement), comme prévu aux contrats, en y intégrant les dépassements de charge utile des véhicules et les pénalités infligées

Un état des lieux sur les rapports annuels 2021 des prestataires de collecte a été réalisé et un rappel des obligations de contenu a été fait auprès des prestataires lorsque cela était nécessaire.

6° - Recommandation n° 6 : Définir des données identiques pour les rapports d'activités annuels des prestataires, mais également pour la régie, notamment en matière d'intérim et d'absentéisme, afin de pouvoir les comparer

Un travail de refonte des instances de coordination et pilotage est amorcé depuis septembre 2022 entre les délégations en charge du suivi des prestations afin, notamment, d'améliorer le suivi et la comparaison et l'analyse des indicateurs prestataires et régie.

7° - Recommandation n° 7 : Recueillir, tenir à jour et mentionner des données sur les biodéchets dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service

Les données sur la réduction et la collecte des déchets alimentaires sont mises à jour et suivies dans un tableau d'indicateurs dédié. Le rapport annuel 2021 intègre les données sur le nouveau service de collecte des déchets alimentaires. Les données sur la réduction du gaspillage alimentaire, le compostage citoyen et les déchets verts sont déjà présentes dans les rapports annuels précédents ;

Vu ledit dossier ;

Le Conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés entendu ;

Oui l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

Prend acte de la présentation des actions entreprises à la suite des observations de la CRC Auvergne-Rhône-Alpes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221212-295653-DE-1-1 Date de télétransmission : 14 décembre 2022 Date de réception préfecture : 14 décembre 2022
